

MAP

4, place Sadi Carnot
13002 Marseille
tél. : +33 (0)4 95 09 42 00
fax : +33 (0)4 95 09 42 39
www.map-architecture.fr



MARCEGAGLIA

Jacques Yves FLOCH // Directeur d'usine
jacquesyves.floch@marcegaglia.com

TRACTEBEL

Delphine PRUNIER // Chef de projets
delphine.prunier@tractebel.engie.com



Nicolas CONSORTI // Responsable d'activité
nicolas.consorti@anteagroup.fr

Riccardo PASINATO
r.pasinato@npt-swiss.com



Thomas DANVIN // Directeur Adjoint d'Agence
t.danvin@tpfi.fr

PJ 46 - Annexe 2 Note de conception de l'ISDND

Indice	Date	Opérateur	Libellé des modifications
O	.	.	.
A	.	.	.
B	.	.	.
C	.	.	.
D	.	.	.
E	.	.	.
F	.	.	.
G	.	.	.
H	.	.	.
I	.	.	.
J	.	.	.
K	.	.	.

Opération N°: 260012		Dessiné par: ISAG		Vérifié par: PKRA		Visa: MROC		Associé map: RTAR		Date: 26/05/2026		
Interlocuteur: IMME SAGEMULLER						mail: imme.sagemuller@map-architecture.fr			Format:	Unités: M	Echelle:	
Réf. T:1050-OP-MAP/2026/260012 Marcegaglia Fos/I05 PC AT DP PCMI020 Plans archi/260012 Marcegaglia PM.pln												
MAR	APS	ISAG	MAP	ARCHI							PC25.3	
Projet	Phase	Auteur	Emetteur	Discipline	Zone	Bâtiment	Niveau	Etage	Référence PC	N° du plan	Indice	



MARCEGAGLIA



Note de conception – casier de stockage Site MARCEGAGLIA à Fos-sur-Mer (13)



12 mai 2026, version B

	Nom	Fonction	Date	Signature
Rédaction	LECONNET A.	Ingénieur d'études	Mai2026	
Approbation	DUVERGER X.	Responsable d'activité déchets/valorisation – Région SUD	Mai2026	

Indice Version	Date de révision	Nombre de pages	Nombre d'annexes	Objet des modifications
A	31/01/2025	9	3	Première émission (emprise Nord-Est)
B	12/05/2026	10	3	Modification d'emprise du projet (emprise Sud)

Sommaire

1. OBJET DE LA NOTE	3
2. IDENTITE DU DEMANDEUR.....	4
3. PRESENTATION DU SITE ACTUEL ET DU PROJET	5
3.1. Localisation	5
3.2. Site projeté	6
4. REGLEMENTATION APPLICABLE.....	8
5. PRINCIPES DE CONCEPTION.....	8
6. DONNEES DE CONCEPTION	9
6.1. Données d'entrée	9
6.2. Contraintes majeures	9
6.3. Hypothèses prises en compte	9
7. PROJET - RESULTATS	10
8. LIMITES DE CONCEPTION PRINCIPALES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

Tableaux

TABLEAU 1 : TABLEAU DE SYNTHESE DES QUANTITES DU PROJET	10
TABLEAU 2 : SYNTHESE DES LIMITES DE CONCEPTION DU CASIER DE STOCKAGE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

Figures

FIGURE 1 : LOCALISATION DU SITE MARCEGAGLIA	5
FIGURE 2 : INSTALLATIONS DU SITE ACTUEL	7
FIGURE 3 : INSTALLATIONS DU SITE PROJETE (STOCKAGE DES LAITIERS, SUR L'EMPRISE SUD).....	7

Annexes

ANNEXE 1 – SYNTHESE DES REPONSES AUX DICT DU 27/02/2026	12
ANNEXE 2 – VUE EN PLAN	14
ANNEXE 3 – PROFIL EN TRAVERS.....	15

1. Objet de la note

La société MARCEGAGLIA a repris l'exploitation de l'usine sidérurgique qui était jusqu'alors exploitée par la société ASCOMETAL sur le territoire des communes de Fos-sur-Mer et de Port-Saint-Louis-du-Rhône. Cette reprise a été réalisée dans les conditions définies par le jugement du tribunal judiciaire de Strasbourg du 31 mai 2024 à la suite du redressement judiciaire de la société ASCOMETAL Fos-sur-Mer.

L'usine est spécialisée dans la fabrication de produits longs (barre et fils) en aciers spéciaux destinés à la fabrication de roulements, d'aciers de construction mécanique et d'aciers à destination notamment du secteur automobile et de la défense.

L'activité est soumise à autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et est visée par la directive IED¹. Les principales rubriques du site sont 3110 (Combustion), 3220 (Production de fonte ou d'acier), 3230 (Transformation des métaux ferreux), 3260 (Traitement de surface de métaux) et 3540 (Installations de stockage de déchets)

L'usine sidérurgique est actuellement exploitée dans les conditions prévues par l'autorisation au titre de la police des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), conformément à l'arrêté n° 193-2017-PC du 16 novembre 2017. Le bénéfice de cet arrêté a été transféré à la société MARCEGAGLIA par l'arrêté n°2024-161-CE du 26 février 2025 portant changement d'exploitant.

MARCEGAGLIA porte un projet de pérennisation et d'extension du site :

- Pérenniser l'activité historique de production d'aciers spéciaux longs à hauteur d'environ 150 kt pour une capacité de production de l'aciérie actuelle de 350 kt par an ; cette pérennisation se base sur un travail de maintenance et de remise au standard des équipements existants. Dans cette mesure, cet axe sera peu évoqué dans le reste du document.
- Construire une nouvelle aciérie pour produire 2,0 Mt de brames d'acier plat à base d'une technologie décarbonée, à savoir un four électrique et un ensemble de métallurgie secondaire et coulée continue de brames épaisses de la dernière génération ; il s'agit de la partie « élaboration » du projet Mistral.
- Construire un train de laminage à chaud pour produire 2,0 Mt de bobines d'acier plat avec une capacité de 2,7 Mt, (fonctionnement avec 2 fours de réchauffage des brames) ; il s'agit de la partie « laminage » du projet Mistral. Le Train de laminage à chaud bénéficiera lui-aussi, à l'instar de l'aciérie, des meilleures technologies actuelles, notamment sur l'aspect énergétique et environnemental.
- Adapter la logistique des flux d'entrée des matières premières et de sortie des produits finis en lien avec les équipements du GPMM (Grand Port Maritime de Marseille), du terminal vrac (HES) et de SNCF réseaux. Ceci correspond à la logistique des produits (matières premières, produits de sortie, co-produits, matériel industriel et de maintenance) au sein de l'usine, et à l'articulation avec la communication des matières avec le port.

¹ Industrial Emissions Directive

En complément, le projet Mistral prévoit :

- La création de parc de stockages de ferrailles (notamment la réception de quasiment toutes celles-ci par train, soit via brouettage depuis le port soit en direct), de brames (réception de brames d'acier inoxydable et expédition des brames vers San-Giorgio, là-aussi 100% par train pour du brouettage avec le port) et de bobines d'acier (et de leur expédition par train vers le port ou vers leur destination finale, 100% des coils ayant vocation à être traités ferroviairement),
- La création d'une zone de traitement des laitiers (crible, concasseur, addition de chaux...), qui sera activée après la stabilisation de l'usine,
- La création d'un centre de traitement et de valorisation des co-produits (battitures, réfractaires...),
- La création d'une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) pour y placer les laitiers historiques et les laitiers dit frais en attente de revalorisation.

Un dossier de demande d'autorisation environnementale est déposé pour ce projet, ainsi que pour la future installation de stockage des déchets non dangereux destinée aux laitiers.

2. Identité du demandeur

Identité du demandeur :	MARCEGAGLIA Fos-sur-Mer
Statut social :	SAS (Société par Actions Simplifiée)
Adresse du site et du siège social :	Usine de Fos-sur-Mer Zone industrielle de Ventillon 13270 Fos-sur-Mer
SIRET :	92832719600020

3. Présentation du site actuel et du projet

3.1. Localisation

Le site étudié est implanté dans les Bouches-du-Rhône (13), sur les communes de Fos-sur-Mer et de Port-Saint-Louis-du-Rhône, dans la plaine de la Crau en bordure du golfe de Fos.

Il se situe dans la Zone Industrielle de la commune de Fos-sur-Mer, sur l'emprise du Grand Port Maritime de Marseille (GPM), en bordure d'une darse.

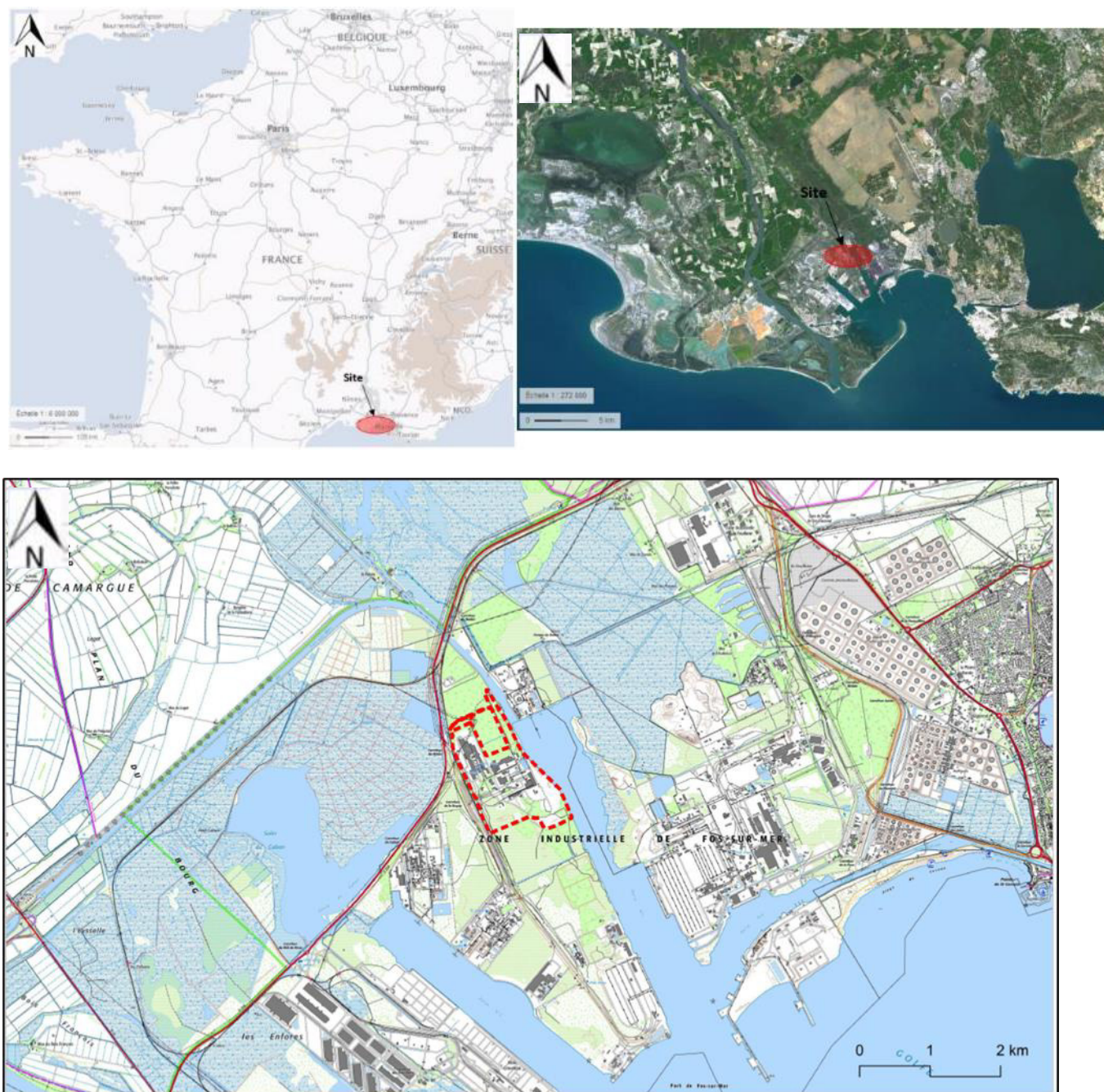


Figure 1 : Localisation du site MARCEGAGLIA

3.2. Site projeté

Jusqu'au mois de mai 2026, l'emprise ICPE de MARCEGAGLIA était d'environ **263 ha**.

Dans le cadre de l'aménagement global du Môle Central de la ZIP (Zone industrialo-portuaire) de Fos-sur-Mer, plusieurs projets industriels sont prévus sur cette zone. Aux côtés du projet Mistral de la société MARCEGAGLIA, deux autres projets industriels ont vocation à être réalisés, celui de la société NEOCARB au nord et celui de la société Gravithy au sud.

Une modification de l'emprise ICPE du site MARCEGAGLIA a donc été demandée dans le cadre d'un Porter à connaissance déposé en décembre 2025 à la DREAL des Bouches-du-Rhône. La nouvelle emprise ICPE actuelle du site MARCEGAGLIA, de **142,5 ha**, sera actée dans un arrêté préfectoral complémentaire.

L'emprise ICPE du site MARCEGAGLIA comprend :

- Une emprise de 127,7 ha, futur terrain propriété de MARCEGAGLIA (avec une superficie de 8,4 ha dédié à la future installation de stockage de déchets) ;
- Une emprise de 14,8 ha en bordure de darse, appartenant au GPMM, exploitée par MARCEGAGLIA sous la forme d'une AOT.

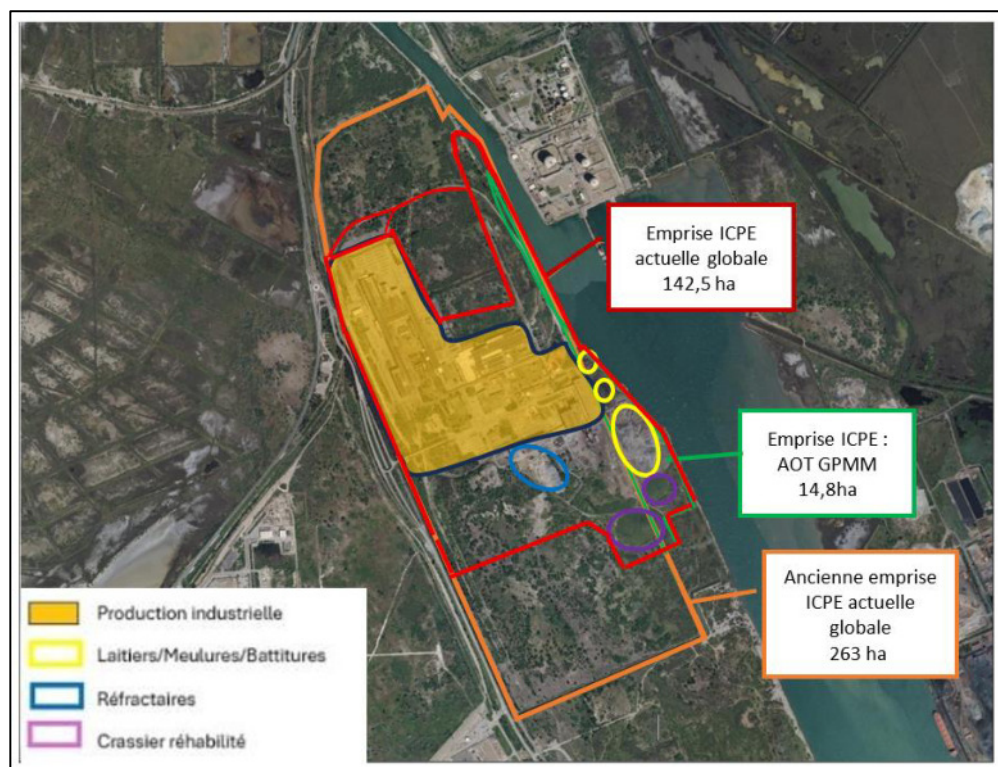


Figure 2 : Installations du site actuel

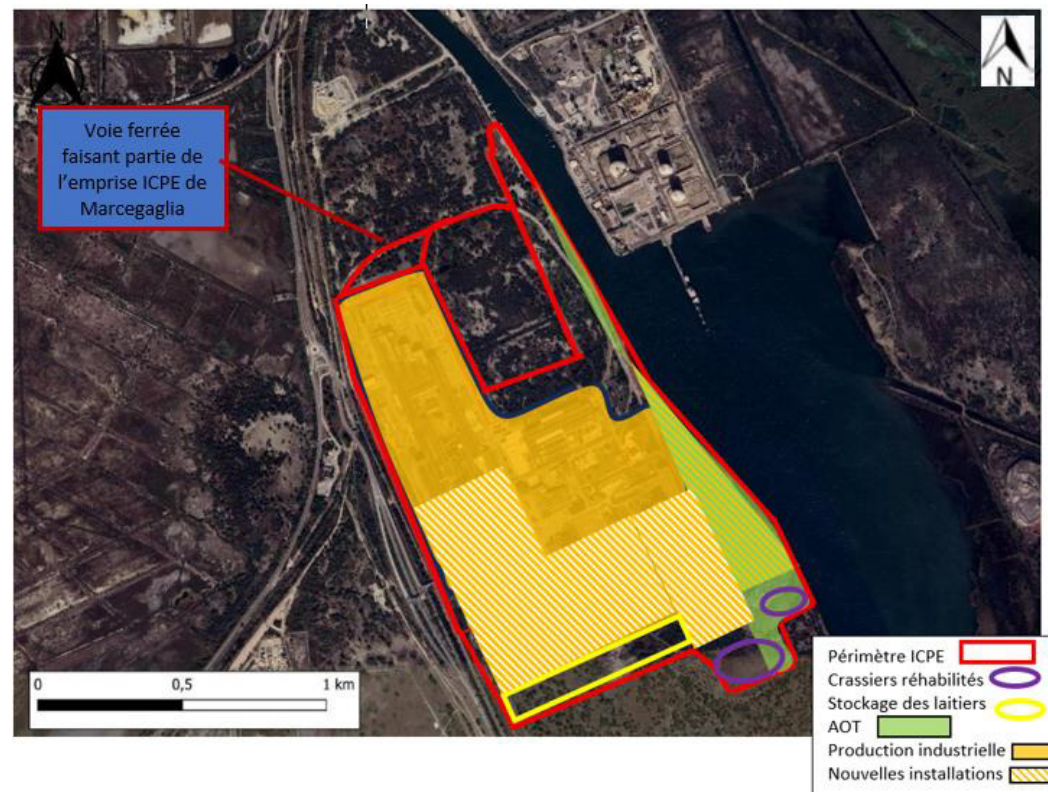


Figure 3 : Installations du site projeté (stockage des laitiers, sur l'emprise sud)

4. Réglementation applicable

Le projet de création d'un casier de stockage de déchets non dangereux est soumis à l'Arrêté Ministériel (AM) du 07 août 2023 modifiant l'AM du 15 février 2016.

Dans le cadre du projet, il est considéré que les déchets qui vont être mis en stock sont **mono-déchets** au titre de l'AM du 07 août 2023. Cette spécificité permet que :

- La bande d'isolement de 200 m puisse être réduite : *“Pour les casiers mono-déchets, la bande d'isolement de 200 mètres pourra être réduite, sur demande de l'exploitant, par arrêté préfectoral s'il est établi l'absence d'inconvénients pour le voisinage et la santé humaine, en tenant compte des usages des terrains environnants”*, (article 46)
- La barrière de sécurité passive (BSP) puisse être adaptée, (article 47)
- La barrière de sécurité active (BSA) puisse être adaptée. (article 48)

5. Principes de conception

La conception d'une installation de stockage de déchets non dangereux est conditionnée par les aménagements suivants :

- **Terrassement du casier** et des ouvrages annexes (bassin, plateforme, pistes, etc...) ;
- **Mise en œuvre des barrières de protection** étanches en fond et flancs de casier :
 - **Barrière de Sécurité Passive (BSP)** : constituée par les matériaux naturels en place ou reconstitués (1 m d'épaisseur de matériaux présentant un coefficient de perméabilité inférieur à 1.10^{-9} m/s surmontant une couche de 5 m d'épaisseur avec un coefficient de perméabilité inférieur à 1.10^{-6} m/s,
 - **Barrière de Sécurité Active (BSA)** : constituée d'un complexe de géosynthétique permettant l'étanchéité du casier et le drainage des effluents ;
- **Gestion des lixiviats** : collecte, bassin de stockage avec BSP, traitement, évacuation ;
- **Gestion des biogaz** : non concerné au regard du type de déchets ;
- **Gestion des eaux de ruissellement internes et externes** : collecte, stockage, contrôle et rejet ;
- **Gestion des eaux souterraines** : collecte et rejet si nécessaire ;
- **Mise en place des réseaux** électriques, communications et incendies ;
- **Mise en place des éléments de sécurité** : clôtures, portails, signalisation, vidéosurveillance.

6. Données de conception

6.1. Données d'entrée

Les **données** suivantes ont été transmises par le demandeur :

- **Type de déchets** : laitiers/scories ;
- **Casiers** : 2 casiers distincts avec 1 casier de laitiers historiques et 1 casier de laitiers futurs ;
- **Volume de déchets** : 50 000 m³ laitiers historiques et 30 000 m³ de laitiers futurs avec un approvisionnement estimé à 6 000 m³/an sur 5 année.
- **Densité de déchets à stocker** : avec une densité de 2,5 donnée par l'exploitation, les laitiers historiques représenteraient 125 000 tonnes tandis que les futurs laitiers 75 000 tonnes ;
- **Emprise au sol maximum** : 3,1 hectares sur la zone au Sud du site ;
- **Raccordement pluvial** : Les eaux pluviales de la zone seront raccordées au réseau existant du site.

6.2. Contraintes majeures

Les **contraintes** suivantes ont été prises en compte dans la conception :

- Emprise au sol réduite induite par la présence de la voie ferrée et des limites ICPE du site ;
- Nappe d'eau souterraine affleurante ;
- Niveau des Plus Hautes Eaux (NPHE) à 2,4 mNGF (d'après le PLU de la commune de Fos-sur-Mer) ;
- Hauteur maximum de stockage fixée à 24,13 m NGF, selon l'intégration paysagère, soit environ 21 m au-dessus du niveau de submersion.

6.3. Hypothèses prises en compte

Les **hypothèses** suivantes ont été émises dans la conception du casier d'exploitation :

- Cote terrain initial à 2 mNGF (en l'absence de plan topographique détaillé de la zone d'étude) ;
- Remblais techniques à la cote minimum de 2,5 m NGF afin que la limite inférieure de la BSP soit à une cote supérieure au NPHE (2,40 m NGF) ;
- BSP sur une épaisseur 1 m avec de l'argile à 1×10^{-9} m/s et un dispositif équivalent aux 5 m à 1×10^{-6} m/s (nécessitant la réalisation d'une étude d'équivalence) ;
- Matériaux drainants sur une épaisseur de 0,50 m afin de drainer les lixiviats ;
- Pente des digues périphériques et du dôme de déchets : 3H/2V ;
- Drainage des lixiviats gravitaire en fond de casier avec pente minimum de 1,5% ;
- Deux casiers dissociés dont un qui sera exploité avec les volumes de laitiers historiques existants et un deuxième avec les laitiers futurs sur une durée de 5 ans ;
- Délai de 5 m minimum, vis-à-vis de la limite extérieure (voie ferrée à l'Ouest, et de la limite ICPE au Sud) ;
- Intégration d'une piste de circulation autour de l'ISDND avec une largeur de 4 m.

A ce stade, la note de conception a été réalisée en l'absence des études suivantes :

- Etude de caractérisation géologique et hydrogéologique d'aptitude du site
- Etude géotechnique de type AVP/PRO

Ces études sont nécessaires pour engager le stade AVP/PRO.

7. Projet - résultats

Les casiers de stockage se présenteraient une forme en dôme facilitant sa conception et son exploitation, avec une digue périphérique circulaire (5 m de largeur) comprenant une rampe d'accès à la zone d'exploitation. Les fruits des talus sont globalement sécuritaires. La hauteur maximum est atteinte au centre du dôme à une cote de 24,13 m NGF soit une hauteur d'environ 22 m par rapport au terrain initial.

La cubature brute du modèle représente un volume de 119 070 m³, soit un volume net de stockage de déchets (hors remblais et volume BSP) de 69 070 m³. La quantité de déchets techniquement envisageable dans la configuration des casiers de stockage proposés est de 69 070 m³. A noter que le réaménagement final (couverture définitive) du casier de stockage est non présenté dans cette note de conception, et donc non représenté sur les éléments graphiques

Les principales quantités du projet sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Tableau de synthèse des quantités du projet

Désignation	Casier 1 : Quantité ⁽¹⁾	Casier 2 : Quantité ⁽¹⁾
Volume de déchets	31 450 m ³	37 620 m ³
Volume de remblais (digue)	44 600 m ³	
Volume BSP (en fond)	2 400 m ³	3 000 m ³
Surface au sol	10 000 m ²	10 700 m ²

(1) L'ensemble des quantités devront être détaillées et affinées dans le cadre des études suivantes (AVP puis PROjet)

A noter que la création d'une installation de stockage de déchets non dangereux nécessite également des infrastructures et ouvrages annexes tels que (liste non exhaustive) :

- Un bassin de rétention des lixiviats produits par le stockage des déchets relié distinctement à chaque casier, et les collecteurs associés ; disposant de sa propre BSP avec de matériaux une perméabilité égale ou inférieure ou égale à 1.10-9 m/s sur une épaisseur d'au moins 50 centimètres ou tout système équivalent. et d'une bande d'isolement de 50 m ;
- Une plateforme de traitement des lixiviats (pour une unité de traitement fixe ou mobile et un stockage des produits de traitement) ou évacués vers une filière de traitement externe autorisée ;
- Un réseau de fossé, caniveau et/ou collecteur de gestion de ruissellement interne et externe, reliant les installations de gestion des eaux pluviales de l'usine ;
- Des éléments d'accès et de sécurité : piste, clôtures, portails, etc...
- Un espace dédié pour le stockage du matériel et des matériaux permettant l'exploitation du casier de stockage.

A noter que concernant les lixiviats, il a été arbitré de ne retenir qu'un seul bassin de rétention de lixiviats pour éviter d'impacter le volume de déchets stockable. Par contre, les deux casiers disposent de leur propre réseau de lixiviats indépendants avec le cas échéant, un système de relevage pour assurer l'écoulement en direction du bassin de lixiviats et avec des dispositifs permettant le contrôle et l'isolement. Le bassin de stockage des lixiviats sera équipé également des dispositifs dédiés nécessaires au relevage des lixiviats.

Le plan du projet et un profil en travers sont présentés en [Annexes 2 et 3](#). Les géosynthétiques composant la barrière de sécurité active, la barrière de sécurité passive BSP et les matériaux drainants, ne sont pas représentés sur le profil en travers afin de faciliter sa lecture.

A noter que le réaménagement final (couverture définitive) du casier de stockage est non présenté dans cette note de conception, et donc non représenté sur les éléments graphiques.



ANNEXES

Annexe 1 – Synthèse des réponses aux DICT du 27/02/2026

Concessionnaire	Type de réseau	Sensibilité	Réponse	Aérien/souterrain	Classe de précision	Commentaire	Action
Grand Port Maritime de Marseille - DVPI Elec	Electricité	S	non concerné	-	-	-	Sans objet
Grand Port Maritime de Marseille - SISNA	inconnu	NS	non concerné	-	-	-	Sans objet
Grand Port Maritime de Marseille - SREO	Eau, eau usée, réseau électrique et communication	S	non concerné	-	-	-	Sans objet
Grand Port Maritime de Marseille - DVPI Pipelines	Canalisation de transport d'hydrocarbures liquides ou liquéfiées	TMD	non concerné	-	-	-	Sans objet
Mairie de Fos sur Mer	inconnu	NS	non concerné	-	-	-	Sans objet
Métropole Aix-Marseille Provence	inconnu	NS	non concerné	-	-	-	Sans objet
RTE GMR PROVENCE ALPES DU SUD	Electricité	S	non concerné	Aérien	C	Hors tension Distance supérieur à 5 m	Sans objet

S : Sensible NS : Non Sensible TMD : Transport de Matières Dangereuses

Annexe 2 – Vue en plan



 anteagroup ANTEA Parc de Napollon 400, avenue du Passetemps Bt C 13676 Aubagne Cedex Tél : 04 42 08 70 70 Fax : 04 42 08 70 71	PLAN 2 ALVÉOLES (Dignes et Fond)		MARCEGAGLIA							
	Format ISO A3	Partie : 1/1	Projet N° : PACP240187							
	Fichier : _2026-PLAN MARCEGAGLIA-2D.dgn		Rapport N° : ----							
	Echelle 1:2000		Géoréférencement RGF93.CC45		A	29/04/2026	LA	TH	XD	Edition initiale
					Rev.	Date	Auteur	Visé par	Approuvé par	Désignation



 anteagroup ANTEA Parc de Napollon 400, avenue du Passetemps Bt C 13676 Aubagne Cedex Tél : 04 42 08 70 70 Fax : 04 42 08 70 71	MODELE FINAL			MARCEGAGLIA						
	Format ISO A3	Partie : 1/1	Projet N° : PACP240187 Rapport N° : ----							
	Fichier : _2026-PLAN MARCEGAGLIA-2D.dgn									
	Echelle 1:2000		Géoréférencement RGF93.CC44	A	29/04/2026	LA	TH	XD	Edition initiale	
				Rev.	Date	Auteur	Visé par	Approuvé par	Désignation	

Annexe 3 – Profil en travers

